

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 22 AVRIL 2014**  
**SESSION ORDINAIRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Ceyrat, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 22 AVRIL 2014 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent MASSELOT, Maire.

- Contrôle des présents, vérification des pouvoirs, quorum atteint
- Désignation du Secrétaire de séance : Ulrich SOMMER. **Vote unanime.**

**PRESENTS** : M. MASSELOT, Mme TROTE, M. ARBRE, Mme MARTIN, M. VEYSSIERES, Mme BON, M. LAJONCHERE, Mme LAIR, MM. SOMMER, MENES, PIRONNY, GIVRY, Mmes BATISSE, MANCEAU, M. PAMBET, Mme LACOUTURE, M. SAEZ, Mmes GESNEL, VILLARMET, M. BROCHET, Mme DA CUNHA, MM. BEGUE, ARMAND, Mme BONINSEGNA

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mmes DUMONT, FERRIER, VALEYRIE, CHATIGNOUX

**ABSENT** : M. SIMON

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 15 avril 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 24  
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 28

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### A ADMINISTRATION GENERALE

M. MASSELOT donne la parole à Monsieur BROCHET.

M. BROCHET demande que son groupe soit destinataire d'une copie de chaque bande son du conseil municipal si c'était possible compte tenu de la richesse des débats, est-ce quelque chose que vous accepteriez ?

M. MASSELOT répond qu'à priori non, vous allez recevoir comme tout un chacun l'approbation du compte rendu du précédent conseil. J'allais en dire un mot, effectivement nous n'aurons pas à approuver le compte rendu du précédent conseil ce soir étant donné la densité des échanges qui ont eu lieu et les problèmes de canaux carpiens de Samia et Josée qui ont eu à retranscrire l'énormité de nos échanges. Donc je propose que nous en restions en l'état d'avant.

M. BROCHET note ce refus et informe donc qu'ils enregistreront les débats, justement compte tenu de la qualité des échanges et surtout pour que rien ne leur échappe, notamment des interventions de la qualité de celle de M. PIRONNY. Il faut que les ceyratois en prennent connaissance.

1) Adhésion au pôle santé au travail du Centre de gestion. **Vote unanime**  
M. MASSELOT rapporte.

2) Mise à disposition de moyens aux élus. **Vote unanime**  
M. MASSELOT rapporte.

M. MASSELOT précise que s'agissant des moyens mis à disposition des élus, il s'agit de matériel d'occasion, des matériels qui ont soit été récupérés soit non utilisés, nous n'achèterons rien de neuf concernant ce poste.

M. BROCHET indique qu'il enregistre avec satisfaction que M. MASSELOT accepte, comme il l'avait d'ailleurs dit lors du précédent conseil, de mettre à disposition un local de façon permanente à usage de bureau et sans restriction aucune d'horaire. Donc il souhaite l'en remercier. Tout ce qui n'est pas interdit étant autorisé, c'est la règle, il informe donc qu'ils profiteront de cette possibilité pour effectuer des

audiences le samedi matin, ce qui ne devrait pas poser de problèmes puisque la mairie sera ouverte le samedi matin. Son groupe fera à tour de rôle des audiences pour recevoir les concitoyens qui auraient des choses à dire, il l'en remercie chaleureusement. Pour le reste, il note la mise à disposition d'une ligne téléphonique et d'un ordinateur et demande s'il s'agit d'une ligne téléphonique fixe ou d'une autre ligne téléphonique ? Je vous avais demandé la dernière fois s'il serait possible de disposer d'une imprimante photocopieur, il en existe des très très bien, soit neuve soit d'occasion. Et je voulais attirer votre attention sur le fait que lorsque nous étions dans la majorité et que vous étiez dans l'opposition, j'avais écrit le 25 février 2009 à M. SOMMER pour lui dire que nous mettrions à votre disposition un bureau équipé d'une ligne téléphonique fixe, d'une armoire fermant à clé, d'un ordinateur portable avec imprimante. J'ose espérer monsieur le Maire que vous ferez la même chose que ce que nous avons fait pour vous il y a 6 ans.

M. MASSELOT ne fera pas moins pour leur groupe que ce qui avait été fait pour eux. Concernant la ligne téléphonique, il s'agit d'une ligne ADSL avec un accès internet donc ils pourront téléphoner partout et consulter tous les sites web souhaités. Concernant le photocopieur, il n'accédera pas à sa demande ayant encore un souvenir prégnant d'un vendredi soir un quart d'heure avant la fin de campagne où des photocopies, en nombre très très impressionnant, avaient été effectuées. A suivre, s'il s'agit effectivement d'une imprimante petit débit pourquoi pas.

M. BROCHET ne reviendra pas sur ce que M. MASSELOT dit et lui laisse la responsabilité de ses propos et de ses insinuations. Pour le reste, effectivement il avait mis à leur disposition une imprimante, il s'agit de la même chose. Il imagine que chacun et chacune d'entre nous en a, il en existe des très très bien, à 100€, 120€, d'occasion et qui font usage d'imprimante et de photocopieur.

M. MASSELOT répond que si on trouve ce matériel d'occasion dans le stock existant, oui.

M. BROCHET le remercie.

3) Commission Communale des Impôts Directs (CCID) **Vote unanime**

Mme TROTE rapporte.

M. BROCHET indique au Maire qu'il enregistre avec satisfaction la présence de 2 de ses colistiers au CCAS. Il imagine qu'ils ont accepté la proposition. Pour le reste, cette commission communale des impôts directs est très importante. Nous avons décidé de vous laisser gérer la commune comme il l'entendrait et simplement proposé des noms pour siéger dans la commission d'appel d'offre puisque cela est prévu par la

loi, puisque la représentation doit être proportionnelle. Nous aimerions vous proposer des représentants de notre groupe dans la 1<sup>ère</sup> liste en titulaire et suppléant, et dans la 2<sup>ème</sup> liste en titulaire et suppléant. Sachant que bien évidemment, comme c'est précisé dans la délibération c'est bien le directeur des services fiscaux qui décide de la composition in fine de la commission communale des impôts direct. C'est une commission très importante puisque évidemment les propriétaires de grosses maisons ont toujours envie d'être classés au niveau du bas pour payer moins d'impôts et c'est une problématique que n'ont pas à vivre les gens propriétaires de petites maisons puisque souvent ils se situent dans les tranches les plus faibles. Voilà monsieur le Maire nous aimerions vous proposer 4 noms, 2 noms de titulaires et 2 noms de suppléants, accepteriez-vous de nous accorder cette possibilité ?

M. MASSELOT remercie M. BROCHET de les laisser gérer la commune comme ils l'entendent, les élections ont été faites pour cela. Donc il accepte les 4 noms proposés et lui demande de bien vouloir lui communiquer.

M. BROCHET indique en titulaire de la 1<sup>ère</sup> liste M ARMAND, en suppléant Mme BONINSEGNA, en titulaire de la 2<sup>ème</sup> liste Mme CHATIGNOUX, en suppléante de la 2<sup>ème</sup> liste Mme DACUNHA.

M. MASSELOT demande à Mme TROTE de bien vouloir modifier les 4 listes en conséquence sans forcément rayer le dernier des noms.

Mme TROTE : « Si je peux me permettre, je vous avais déjà demandé ».

M. BROCHET : « Il nous faut aussi du temps pour réfléchir ».

Mme TROTE : « D'accord ».

M. MASSELOT : « Bien, alors monsieur BROCHET vous avez vu notre bienveillance, je vous demanderai maintenant dorénavant diligence s'il vous plait. Bien, donc je vous propose de mettre aux voix ces 4 listes, sachant que vous ne connaissez pas forcément les noms que nous aurons rayés mais vous serez d'ores et déjà certain que les 4 personnes que vous nous avez communiquées seront là. Si ça ne gêne pas les autres, la majorité, ça évitera de rajouter une délibération au prochain conseil.

4) Convention de partenariat entre la commune de Ceyrat, le CCAS de Ceyrat, la commune de Saint-Genès-Champanelle, le CCAS de Saint-Genès-Champanelle. **Vote unanime**

Mme BON rapporte.

M. BEGUE : « Une nouvelle approche en quelque sorte en ce qui concerne l'article 1, pour ce qui concerne l'accueil de jour, il est marqué « l'accueil de jour doit favoriser le maintien à domicile des personnes âgées », ça ce n'est pas vrai, ce sont des personnes âgées qui présentent une maladie d'Alzheimer, un Parkinson, une maladie neuro-dégénérative, peu importe, je pense qu'il faudrait corriger cela. Peut-être mettre tout simplement ce qu'il y a dans les textes c'est-à-dire la vérité, mais c'est pas du tout pour les personnes âgées. C'est tout ce que je voulais dire ».

M. MENES : « je pense qu'il suffirait d'ajouter personnes âgées dépendantes ».

M. MASSELOT confirme « Personnes âgées dépendantes », très bien

## A FINANCES

6) Equipement Communautaire de Proximité : approbation du plan de financement définitif. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

M. MASSELOT : « C'est assez rare de voir des budgets qui s'avèrent plus bas que prévus initialement. Donc c'est une bonne nouvelle pour notre trésorerie. »

Monsieur BROCHET : « Oui simplement un rappel historique qui a toute son importance car il impacte directement sur les capacités de réalisation de notre commune. Je connais bien ce dispositif des équipements communautaires de proximité puisque c'est moi qui l'ai proposé à tous les maires de l'agglomération clermontoise à une époque où la solidarité devait être une réalité et on ne pouvait pas demander aux communes membres de financer des grands équipements communautaires comme l'Arténium, le stadium Pellez, dès lors que dans leur périmètre il n'y avait pas d'équipement de qualité voire pas d'équipement du tout. J'avais donc proposé ce dispositif de versement d'une enveloppe d'1,5 million d'euros à chaque commune membre sans distinction aucune et c'est ce qui a été adopté par l'ensemble des maires. Clermont, comme toutes les autres communes, a perçu 1,5 million d'euros. Ce dispositif était extrêmement intéressant, il ne l'était pas totalement puisque malgré cela, un certain nombre de communes avaient de tels besoins que là encore la solidarité devait s'exercer. J'ai donc été à l'origine aussi, au niveau du conseil général, à la mise en place de ce que nous appelons dans notre jargon un plan pluriannuel d'investissement communautaire, et la règle étant la suivante : Clermont communauté

finançait les 1,5 million d'euros qui lui revenait sur des équipements communautaires de proximité, et le Département, à partir d'une règle de calcul que je vous épargnerai ici, abondait lui aussi en versant une subvention aux communes membres. Donc grâce à ce dispositif nombre de communes comme Ceyrat ont pu réaliser des investissements de qualité. A Ceyrat il n'y aurait pas eu la piste d'athlétisme s'il n'y avait pas eu ce dispositif, il n'y aurait pas eu le centre d'accueil sportif et culturel, c'est-à-dire le centre de loisirs qui se situe dans la plaine des sports pour les enfants, si ce dispositif n'avait pas existé, il n'y aurait pas eu la tribune foot athlé club house vestiaires pour les cyclos etc... si ce dispositif n'avait pas existé. C'est une satisfaction pour nous tous je crois. Mais ce qui est le plus important c'est la règle qui en découle pour notre commune. Il ne peut y avoir ici dans notre commune d'investissements importants, de réalisation d'infrastructures importantes s'il n'y a pas de mobilisation d'aides de la part de clermont communauté, du département, voire de la région, de l'europe des autres partenaires. Je crois qu'il faut bien avoir conscience de cela, et donc je vous invite monsieur le Maire ainsi que toute votre équipe, puisque vous avez été installé si je ne m'abuse ce matin à clermont communauté, je vous invite à faire la chasse aux subventions parce que sans cela, à Ceyrat, nous n'avons pas la capacité de réaliser d'infrastructures importantes or, ayant encore des besoins sur le territoire de la commune, voilà je voulais vous donner cette information.

7) Vote des taux d'imposition 2014 de la fiscalité directe locale. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

M. BROCHET : « Oui vous l'avez dit monsieur le maire nous n'avons pas la même délibération, la notre c'est monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, c'est bien celle-là que nous votons ? »

M. MASSELOT : « oui, de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ».

M. MASSELOT : « nous parlons bien, si la mienne est la bonne, des taux d'imposition 2014 de fiscalité directe locale, monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ».

Mme MARTIN : « les chiffres sont bons ».

8) Budget Primitif 2014 Commune. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M.**

**BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

Mme MARTIN rapporte.

Mme MARTIN : « je peux vous donner beaucoup plus de détails alors, sur la section de fonctionnement, elle prend en compte toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges financières. Vous voulez tous les chiffres ? Non ? dites moi. Donc, alors, les charges à caractère général s'élèvent pour la section de fonctionnement à 1 350630€, les charges de personnel s'élèvent pour la section de fonctionnement à 3209403€, est-ce que cela vous suffit comme détails ? voulez-vous que je vous énonce tous les autres éléments ? »

M. MASSELOT : « non je pense effectivement que tout le monde sait lire, mais pour les personnes de la salle qui souhaiteraient de plus amples renseignements ou les personnes assises autour de cette table sachez que tous ces budgets sont disponibles et consultables en mairie. Donc Mme MARTIN peut vous lire chacune des lignes que chacun de nous autour de cette table a sous les yeux, néanmoins je pense qu'on peut gagner un peu de temps ou alors dites-nous ou posez nous les questions sur certains chiffres que vous souhaitiez peut-être. »

M. BROCHET : « vous avez fini votre présentation madame ? »

Mme MARTIN : « oui, je vous laisse poser les questions que vous souhaitez voir développer. »

M. BROCHET : « merci, donc mes questions s'adressent à Mme MARTIN adjointe aux finances. Le budget primitif comme vous l'avez précisé Madame est un budget prévisionnel, qui s'appuie certes sur la réalité de l'exercice écoulé mais aussi sur des choix politiques. Le document qui nous a été remis fait apparaître un compte administratif provisoire ce qui à mon sens est une excellente chose puisque cela nous permet de savoir grosso modo à la date où nous votons ce budget quels sont les montants qui sont nécessaires au fonctionnement de notre collectivité. Donc ma 1<sup>ère</sup> question porte sur le chapitre 011 à l'article 60 623 « alimentation ». Madame ma question est la suivante au titre du CA provisoire nous avons 10319,21 € et au BP 2014 que vous nous proposez aujourd'hui il y a 5000 €, donc qu'entendez-vous par alimentation madame, que se passe-t-il sur cette ligne budgétaire ? »

Mme MARTIN : « L'alimentation regroupe l'ensemble des achats fait au niveau de jus de fruits, de petites boissons etc. C'est un des points parmi tout l'ensemble des charges des dépenses de fonctionnement, un des points qui est réétudié comme toutes les autres dépenses de manière à optimiser chacun des postes dans le souci d'économies à réaliser. »

M. BROCHET : « Merci Madame de votre réponse donc il y a une économie prévisionnelle, qui restera bien évidemment à vérifier à terme de 5000 €. A l'article 60 632 fournitures de petits équipements il y avait au CA provisoire 44455,72 € et au BP 2014 38210 € donc pouvez-vous nous fournir des explications Madame ? »

M. MASSELOT : « C'est pareil, c'est dans le même souci d'économies, cet ensemble de fournitures de petits équipements représente une somme d'achats totalement diversifiés avec de nombreux fournisseurs, avec des achats faits au coup par coup suivant les besoins des différents services donc c'est quelque chose dont nous prenons conscience et sur lequel nous regardons le montant des dépenses et comment nous pourrions réaliser une économie par rapport à ces dépenses là. »

M. BROCHET : « Merci Madame, donc vous prévoyez d'économiser 5000 € supplémentaires ici, + 5000 € »

Mme MARTIN : « C'est toujours prévoir »

M. BROCHET : « Au titre de l'article 6232, « fêtes et cérémonies », il y avait au CA provisoire 67371,27 € et au BP 2014 54300 €. Ne nous donnez pas la même explication cette fois-ci, qu'allez-vous faire concrètement au titre des fêtes et cérémonies, allez-vous les supprimer, allez-vous ne pas offrir un pot lorsque les jumelages viennent ? qu'allez-vous faire ? qu'avez-vous décidé ? »

M. BROCHET : « Donc le CA provisoire était de 67000 € mais il me semble qu'en voyant le budget de l'année dernière en fait il a été dépassé pour arriver dans les 74000 € si je me souviens bien. Donc nous, nous avons prévu 54300 €, non que nous souhaitons lésertel ou tel organisme par rapport au budget que l'on peut leur consacrer mais peut-être une nouvelle étude et une nouvelle répartition des sommes à allouer aux différentes fêtes et cérémonies qui auront lieu »

M. BROCHET : « Au titre de l'article 6257 « réceptions » également il y avait 10206,35 € au CA provisoire et au BP 5000 €, même chose même question »

Mme MARTIN : « Oui il me semble aussi que c'était un poste qui a été dépassé par rapport à ce qui avait été prévu au précédent bilan, c'est dans

le même souci donc je vous donne exactement la même explication que pour le poste précédent.

M. BROCHET : « Au titre du 6262 « frais de télécommunications » il y avait 70091 € au CA provisoire et au BP 60000 € donc on ne téléphone plus à Ceyrat ? que va-t-il se passer ? »

M.MASSELOT : « Je peux éclairer votre lanterne M. BROCHET, nous allons investir dans un équipement de téléphonie IP pour toutes les lignes fixes, ce qui est effectivement dans la ligne investissement à hauteur de 10000€ ce qui va réduire nos frais de téléphone à zéro et on espère bien faire une économie supérieure à 10000 € dans l'exercice plein 2015 »

M.BROCHET : « Au niveau du 6283 frais de nettoyage de locaux, on était au CA provisoire à 15006€ et au BP à 11500 €, on ne nettoie plus ou on nettoie moins ? »

M.MASSELOT : « On va essayer de nettoyer mieux pour moins cher »

M.BROCHET : « Vous économisez 3500 € c'est bien ça? je fais le calcul en même temps que vous. Au niveau des charges de personnel, nous passons du CA provisoire de 2835690,96 € à un BP 2014 de 3209403 €, ça fait pas tout à fait 400000 € d'écart pouvez-vous nous donner des explications »

Mme MARTIN : « Oui c'est un poste qui effectivement augmente d'un peu près vous l'avez dit de ce montant, 14%. Ces charges de personnel intègrent la progression de carrière des agents, le salaire complet des agents recrutés au cours de l'année 2013, police, crèche et contrats aidés ainsi que les recrutements en cours pour le fonctionnement de la crèche à 30 places »

M.BROCHET : « Merci madame, je reviendrai après à la conclusion mais j'observe avec quelle volonté vous vous êtes engagés sur la voie des économies pour arriver à un total de 41500 € et à quel point ce total de 41500 € même s'il est significatif paraît bien faible par rapport aux 400000 € d'augmentation des charges de personnel, qui ne manqueront de se reproduire à nouveau l'an prochain puisque le personnel dans le cadre des accords DURAFOR, continuera de progresser de la même façon et donc je ne suis pas persuadé qu'encore l'année prochaine vous puissiez faire encore 40000 € d'économies supplémentaires sur l'alimentation, le petit équipement, les fêtes et cérémonies, les réceptions, la télécommunication et les frais de nettoyage, surtout si en plus en termes de télécommunications nous sommes déjà à zéro, donc on serait à moins, ce qui serait intéressant comptablement. Mais ce que je veux faire bien ressentir ici aux personnes présentes c'est que les enjeux sont d'une autre nature. Ils sont 10 fois supérieurs à ce que vous avez voulu

transcrire dans ce budget. Au 64 118 au titre du « personnel titulaire autres indemnités », il y avait 376207,67 € au CA provisoire et au BP 2014 il y a 396928 €, pouvez-vous me donner des informations à ce sujet Madame ? »

M.MASSELOT : « Là ce poste 64 118 doit représenter les primes versées au personnel titulaire »

M.BROCHET : « Bien, merci Madame, je suis heureux de vous l'entendre dire, bien évidemment j'en étais persuadé. J'attire votre attention sur cette ligne budgétaire. Vous avez réalisé à force d'économies 41500€ d'économies, vous avez une augmentation des charges de personnel de 400000 €, le différentiel est donc de 360000 €. Et comme par hasard ce différentiel correspond peu ou prou au régime indemnitaire des agents de la commune de Ceyrat. J'observe avec une grande satisfaction votre intention de maintenir ce régime indemnitaire au titre du budget primitif 2014. Mais je ne voudrais pas et c'est ce que je voudrais vous entendre dire, je ne voudrais pas que la tentation soit grande de votre part d'équilibrer votre budget à terme, soit l'année prochaine, soit l'année suivante, en supprimant au personnel de Ceyrat toutes les indemnités qu'ils perçoivent. Pourquoi ? parce que comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce n'est pas en économisant quelques packs de jus de fruits ou quelques coups de téléphone ou quelques gâteaux qu'on va arriver à boucher ce trou de 360000€ dès lors qu'on n'a pas travaillé sur l'entrée des recettes supplémentaires. Et donc je ne voudrais pas que la tentation soit forte de dire on supprime les indemnités du personnel municipal, je voudrais aujourd'hui vous entendre dire, Madame, ou Monsieur le maire, prendre un engagement solennel comme quoi le régime indemnitaire des agents de Ceyrat ne sera pas touché.

M.MASSELOT : « Merci M. BROCHET, je vais répondre à la place de Mme MARTIN, j'ai un poste plus généraliste que le sien. Vous voyez qu'en économisant déjà sur du jus de fruits ou des frais de carte bleue, on arrive à maintenir la prime des agents, et c'est essentiel pour nous. Les agents comptent plus pour nous que les dépenses de réception ou de déplacements. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord sur l'évaluation que vous avez faites de notre économie, elle n'est pas de 40000 €, je vous rappelle la baisse de nos indemnités pour 65000 €, on est déjà à 100000 €. Avec votre carte bleue, la vente des véhicules de fonction. L'objectif je vous le rappelle est de 275 000 €, et pas de 40000 €. L'objectif est de ne pas augmenter la part directe de la fiscalité locale pendant 6 ans, et nous nous y tiendrons. Même si chacun d'entre nous doit payer le pot de l'amitié en fin de chaque conseil.

M. BROCHET : « Merci, je ne peux pas être d'accord bien évidemment avec ce que vous avez dit parce que c'est un raccourci un peu rapide et un peu simpliste en matière de finances locales mais j'ai bien noté, et je

souhaitais que vous le rappeliez, puisque j'avais bien noté que c'était présent sur votre programme électoral, vous souhaitiez faire 5% d'économies sur le budget de fonctionnement, soit 275000€. Nous y reviendrons à la fin de mon questionnement et vous verrez que contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas ce que vous avez fait qui permet de présenter un budget tel qu'il est là aujourd'hui, mais c'est autre chose. Mais je vous le commenterai volontiers. J'ai observé comme vous Monsieur le Maire qu'au 653 « les indemnités du maire et des adjoints » étaient passées du CA provisoire de 116709 € au BP 2014 à 74725 €. Vous vous y étiez engagé, vous l'avez fait, dont acte. Au 657 361 « subvention à la caisse des écoles », j'observe qu'il y avait au CA provisoire 61390 €, et au BP 2014 65541 €. Donc est-ce à dire que vous reprenez à votre compte la règle que nous nous étions fixée lorsque nous étions dans la majorité, à savoir que lorsque le nombre d'enfants dans les écoles diminue, le budget de la caisse des écoles ne diminue pas, mais lorsque le nombre d'enfants dans les écoles augmente, le budget de la caisse des écoles augmente. Là en l'occurrence il augmente, donc est-ce que c'est cela dont il s'agit Mme MARTIN ? »

M.MASSELOT : « Si le nombre d'enfants baisse, la subvention ne baisse pas, mais là elle augmente, si elle augmente, le nombre d'enfants augmente »

M.BROCHET : « Il y a 2 aspects dans la question pardonnez-moi. Si effectivement le nombre d'enfants augmente dans les écoles, le budget de la caisse des écoles augmente, très bien, là c'est concrétisé, mais si le nombre d'enfants dans les écoles diminue, est-ce que le budget de la caisse des écoles est maintenu ou est-ce qu'il diminue, voilà ma question. Est-ce que vous reprenez à votre compte le dispositif que nous avons mis en œuvre.

M.MASSELOT : « Nous n'avons rien à reprendre à notre compte, là en l'occurrence le nombre d'enfants augmente, donc la subvention augmente »

M.BROCHET : « Dans l'hypothèse où il diminuera ? »

M.MASSELOT : « On en reparlera le jour où les enfants diminueront »

M.BROCHET : « OK, je vous remercie pour votre réponse. Autre ligne budgétaire qui nous a interpellés, j'imagine que vous vous y attendiez, c'est la 6574 « subventions aux associations de droit privé », il y avait au compte administratif provisoire 70614,50 € et au BP2014 1500 €. S'agit-il bien des associations de Ceyrat ? est-ce que ce que nous voyons sur ce budget primitif 2014 se résume à une suppression pure et simple des subventions versées aux associations de la commune, sachant que la plupart d'entre elles ont besoin de leurs subventions pour fonctionner dès

le budget primitif, et que si leur subvention n'est pas versée là, et elle ne le sera pas puisque vous votez 1500 € de crédits, ces associations vont déposer le bilan et disparaître. Mme MARTIN ? »

MMASSELOT: « Nous avons fixé une enveloppe globale de subventions aux associations de 47000 €, nous en avons parlé je crois lors du précédent conseil municipal, cette somme est inscrite au budget dans les dépenses imprévues, du fait de l'étude des bilans des associations pour une répartition peut-être différente, peut-être égale, mais une répartition qui va être étudiée en fonction de leurs besoins, du besoin de chaque association. Voilà pourquoi elle n'apparaît pas à cette ligne-là dans le budget primitif mais dans le poste « dépenses imprévues » »

M.BROCHET : « J'ai une certaine expérience budgétaire, quand on met une ligne budgétaire à l'article « dépenses imprévues » cela veut dire qu'on se laisse la possibilité d'en faire ce que l'on en veut. De l'affecter où l'on veut, dans n'importe quel autre article, n'importe quel autre chapitre. Cela veut donc dire que moi, si j'étais à la place des associations locales, je commencerais à me faire d'ores et déjà un petit peu de souci. Mais, dont acte, j'ai bien noté ce que vous avez dit Madame, et nous verrons si les choses se passent ainsi »

M.MASSELOT : « Si je puis me permettre, dans notre programme que vous avez lu, vous avez vu que les associations ne seraient jamais moins aidées que le montant net des indemnités nouvelles de l'équipe nouvellement élue, et ça ne sera jamais le cas »

M.BROCHET : « Dont acte merci. Au titre des recettes Mme MARTIN, je note au 7311 « contributions directes » que le CA provisoire faisait apparaître une recette fiscale de 3263841 € et que le BP 2014 fait apparaître donc un chiffre de 3413954 €, donc c'est-à-dire grosso modo un peu plus, pas tout à fait, 200000 € de plus en recettes fiscales. Alors j'ai bien noté, et nous l'avons voté d'ailleurs, que les taux ne seraient pas augmentés, mais il y a effectivement les bases etc. et donc je pense qu'il faut bien être très précis, j'ai cru percevoir dans des documents qui ont circulé ces derniers mois qu'on jouait habilement entre zéro augmentation de la fiscalité et puis zéro augmentation de la fiscalité de la part relevant du pouvoir de décision de la commune etc... Ce n'est pas tout à fait la même chose, il faut que les ceyratois soient bien conscients qu'il y a 200000 € de fiscalité qu'ils vont payer au titre des contributions directes, sans augmentation des taux certes de la part de la commune, mais c'est une réalité, je voulais simplement le souligner. Au titre de la DGF, c'est-à-dire 7411 la dotation forfaitaire effectivement diminue de 50000 € mais cela avait été évoqué au moment du DOB donc il faut le souligner également. Au niveau du 7478 « subventions d'autres organismes », petite satisfaction avec une augmentation de 158409 € à

243500 €, donc une bonne nouvelle. Et ensuite, au titre de la compensation, au titre des exonérations de TH, une petite augmentation de 10000 €. Donc tout ça nous amène à avoir un budget de fonctionnement qui s'élève en 2014 à 5836656 €, et il était de 5078000 € au CA provisoire. Il y a donc grosso modo, pas tout à fait, 800000 € de plus, 800000 € d'augmentation du budget de fonctionnement. On est loin des moins 275000€ que vous évoquiez monsieur le maire. Je note cette différence. Si vous aviez atteint l'objectif que vous vous êtes fixé et qui est tout à fait louable, je le dis, si vous y arrivez, bravo, je note que dès le 1<sup>er</sup> budget que vous avez proposé à l'assemblée communale, le budget de fonctionnement de la commune augmente de 800000 €. Il ne diminue donc pas de 275000 € comme vous l'avez dit et redit tout à l'heure dans ce débat. Alors pourquoi ce budget va être viable ? Parce qu'effectivement du côté des recettes, on s'aperçoit qu'au titre du CA provisoire, il y avait 5621213€. Donc ces 5621213€, rapportés aux 5836656 € de votre BP Monsieur le Maire, vont permettre de passer le cap cette année. Mais j'apprécierai que dans un grand élan de lucidité et de franchise, vous nous adressiez vos remerciements pour avoir mis ces 600000 € de côté, qui permettent à ce budget d'être viable au cours de l'exercice 2014. Il est bien évident que si cette manne financière, que nous avions provisionné n'existait pas, la commune serait d'ores et déjà en très grande difficulté. Je souhaitais le dire, les chiffres sont ténus, ça se voit très bien quand on regarde ce document, une augmentation de 800000 € au lieu d'une baisse annoncée de 275000 €, et le budget fonctionne parce que nous avons, lorsque nous étions dans la majorité, mis de côté une enveloppe budgétaire de l'ordre de 600 et quelques milles euros. Je voulais que ce soit dit, et je vous remercie de votre attention »

M.MASSELOT : « Merci. Eh bien non, je ne vous en remercie pas. Je ne vous en remercie pas parce que là vous êtes en train de commenter votre budget, et non pas le nôtre. Tout ce qui est dans ce budget, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, ce n'est qu'un budget ce sont des sommes qui sont budgétées et non pas engagées. Et nous ferons le maximum pour n'engager que la somme que vous voyez écrite ici, moins les 275000€ qui étaient dans notre programme. Notre objectif est dans 6 années budgétaires, de retrouver une capacité d'autofinancement de 14%, qui était celle qu'on a découverte en étant dans l'opposition en 2008, elle est maintenant de 8%, nous avons perdu 6% de CAF et de faire revenir la masse salariale à moins de 50% alors qu'elle est actuellement de 54% et qu'elle augmente effectivement d'un montant très important dans ce budget tout simplement pour des raisons heureuses, qui sont le retour de 3 chefs de service en maladie ou pour d'autres raisons, et aussi des charges supplémentaires, vous l'avez si bien mentionné 400000 €, effectivement car notre commune a grandi si vite que 1 point de fiscalité ne rapporte plus 27000 € comme vous le mentionniez la dernière fois mais 34000 €, mais que l'intégralité des nouvelles ressources sont

« mangées » par la nécessité de créations de structures en fonction de la nouvelle population. Donc nous allons non pas inverser la mécanique, mais essayer de faire des économies d'échelle pour que chaque nouvel habitant n'engendre pas 10% de plus de dépenses que ce qu'il ne rapporte. Donc non, je ne vous remercie pas, car ce budget ne me va pas M. BROCHET. Donc je vous donne rendez-vous dans un an où là vous verrez réellement ce qu'est notre budget. Y-a-t-il d'autres interventions ? M. BROCHET.

M.BROCHET « C'est normal que nous ne soyons pas d'accord, je n'en disconviens pas, sur un débat de politique générale et qui se concrétise dans un budget en fait. Vous avez dit que les nouveaux habitants coûtaient plus cher que ce qu'ils ne rapportaient, dont acte. Mais dans le même temps notre commune s'est équipée en infrastructures multiples qui rendent bien service aux ceyratois. Si vous ne vous concentrez que sur les diminutions de dépenses telles que ce que vous avez fait, c'est-à-dire l'alimentation, les fournitures, etc . Vous allez transformer une commune jusqu'alors dynamique en une commune qui va rentrer lentement en hibernation et tout cela se soldera au bout de 2 ou 3 ans par une augmentation de 20 % de la fiscalité. Je le dis, je signe et je re-signe, une augmentation de la fiscalité de 20 % qui sera à subir par les ceyratois. Mais, nous ne vous faisons pas de procès d'intention Monsieur le Maire, nous enregistrons ce que vous avez dit, et nous vous souhaitons bonne chance »

M.MASSELOT : « Merci beaucoup. Alors l'augmentation de la fiscalité de 27 %, c'était votre mandat, pour l'instant nous, nous sommes à zéro, donc rendez-vous les prochaines années pour le calcul des augmentations »

9) Budget Primitif 2014 – Eau. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

Mme MARTIN rapporte.

M. BROCHET : « Heureusement que je pose quelques questions Mme MARTIN parce que c'est expéditif. Mme MARTIN au titre de la section d'exploitation des dépenses de l'article 605 achat d'eau au BP 2013 on avait 194361 € et au BP 2014 que vous nous proposez il y a 128930 €. Est-ce à dire qu'on va moins acheter d'eau et que l'eau va devenir une denrée rare et chère à Ceyrat, qu'il faudra que les gens fassent attention pour ne pas en consommer beaucoup, ce qui me surprend c'est que parallèlement en recettes au 70 111 « vente d'eau aux abonnés » on a 343500 € au BP 2013 et 345000 € au BP 2014, c'est-à-dire qu'on a la même recette pour un achat d'eau inférieur de 70000 €. Est-ce à dire que le prix de l'eau va augmenter Mme MARTIN ? »

Mme MARTIN : « Je n'ai pas d'explication à donner, je pense qu'il y a quelque chose d'extrêmement technique dans ce calcul entre le BP 2013 et le BP 2014. Malheureusement je n'ai pas les compétences techniques pour vous développer ce point-là, sur cette diminution »

M.MASSELOT : « Je pense néanmoins que le prix de l'eau ne va pas augmenter, si on peut vous rassurer sur ce point-là »

10) Budget Primitif 2014 Assainissement. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

Mme MARTIN rapporte.

M. MASSELOT : « J'ai la réponse à la question précédente, excusez-moi, que vient de me donner Jean-Pierre COUSSERAND, qui est que en fait, des choses qui étaient dans le budget eau sont passées maintenant dans le budget assainissement, par contre je ne retrouve pas la différence dans le budget assainissement mais ce n'est qu'une partie de l'explication »

M BROCHET : « Au titre de la section d'investissement de l'assainissement, en dépenses je vois effectivement quelques chiffres différents, autres immobilisations corporelles, installations générales, 43000 € en 2013 et 0€ en 2014. Installations techniques, matériel et outillage, 53000 € en 2013 et zéro en 2014. Donc pouvez-vous nous donner des explications sur ces différences de chiffres importantes ? »

M MASSELOT : « Cette différence de chiffres provient d'un certain nombre de dossiers qui sont à l'étude avec des frais à engager ou pas et donc les décisions ne sont pas encore prises donc c'est budgétisé à minima dans ce budget primitif 2014 »

M. BROCHET : « C'est du minima de minima puisque on est à zéro. Une petite précision, inscrire une somme au budget primitif comme son montant l'indique est un budget prévisionnel, ça n'oblige absolument pas à la dépenser, par contre inscrire zéro, ça vous empêche de faire le moindre investissement, la moindre opération sur la ligne concernée. Donc, il aurait été certainement plus judicieux d'inscrire une enveloppe budgétaire et de ne pas la consommer éventuellement plutôt que d'inscrire zéro parce que, s'il y a une difficulté particulière, vous ne pourrez pas engager

les crédits nécessaires sauf à vous engager dans des décisions modificatives ce qui est toujours complexe mais, dont acte, c'est votre choix mais l'orthodoxie financière ne me paraît pas respectée dans cette affaire »

11) Budget Primitif 2014 Saint-Martin. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

Mme MARTIN rapporte.

M. BROCHET : « Juste un point, section de fonctionnement de Saint Martin, donc la MAPAD, au titre de l'article 61 522 « entretien de bâtiments » il y avait au BP 78 680 € et au BP 2014 il n'y a même pas zéro, il n'y a rien d'écrit. Pouvez-vous nous donner des explications, est-ce à dire qu'on entretient plus. Il n'y a même pas zéro cette fois-ci, c'est moins que moins »

Mme MARTIN : « Je n'irai pas dire que l'on entretient plus, c'est vrai qu'il n'y a pas de somme mise sur ce poste là, je n'aurais pas d'explication particulière à vous donner, c'est une lacune, j'en conviens mais je n'aurais pas d'éléments de réponse à vous donner à cet instant »

M.MASSELOT : « On va laisser répondre M. COUSSERAND »

M.COUSSERAND : « Sur le budget général de la commune vous comparez des comptes administratifs provisoires à un budget primitif. Là, vous avez les inscriptions de l'exercice précédent en prévision, donc BP 2013 et BS 2013 comparés à BP 2014. En réalité, ces chiffres qui sont inscrits en 2014 correspondent aux réalités 2014. Les frais d'entretien de bâtiments de la MAPAD sont pris sur le budget de la MAPAD elle-même et non pas sur le budget Saint Martin qui lui correspond à des travaux qui sont imputables en investissement. Donc là, sur le fait de l'entretien de bâtiments qui était à 78 000 €, je sais pas exactement à quoi cela correspondait l'an dernier en terme prévisionnel mais sur l'exercice d'aujourd'hui, il n'y avait pas de besoin particulier, ils ont tous été votés au budget supplémentaire ou au budget primitif de l'an passé et on va les retrouver au mois de juin au compte administratif »

M BROCHET : « Merci monsieur COUSSERAND »

12) Budget Primitif 2014 Camping. **La majorité approuve (7 abstentions : M. BROCHET, Mmes VALEYRIE, DA CUNHA, M. BEGUE, Mme CHATIGNOUX, M. ARMAND, Mme BONINSEGNA)**

Mme MARTIN rapporte.

M. BROCHET : « J'ai un certain nombre de questions, au titre de la section d'exploitation du camping, en dépenses, donc j'observe à l'article 6063, fournitures d'entretien qu'elles passent du BP 2013 de 24300 € au BP 2014 à 16 400 €, il y a grosso modo moins 8 000 €, que les fournitures administratives, au 6064, passent de 2 400 € à 1 800 €, donc là, on économise brillamment 600 €, au 6152, entretien et réparations, on passe de 24 350 € en 2013 à 20 000 € en 2014, donc on économise 4 000 €, aux annonces et insertions donc publicités, il faut bien payer des guides quand on gère un camping, au 6231 on passe de 10 000 € en 2013 à 9 000 € en 2014, donc 1 000 € d'économie, au titre des frais de télécommunication, 6262, on passe de 2 700 € en 2013, au BP 2014, on passe à 2 000 €, donc moins 700 € et au 6283, frais de nettoyage des locaux, on passe de 7 555 en 2013 à 6 920 en 2014, là, cela a été ciselé, on doit être sur de 500 et quelques € et au titre des installations, matériels et outillages techniques, au 2315, on passe de 26 395 en 2013 à 0 en 2014. Donc ma question, Mme MARTIN est la suivante : on entretient moins, on écrit moins, on répare moins, on envoie moins de publicités, on téléphone moins, on nettoie moins et surtout, on achète moins de matériel aux agents pour qu'ils puissent travailler, pensez-vous qu'avec une politique comme celle-ci, cela va être facile de convaincre un partenaire privé de venir investir de l'argent dans notre camping qui va devenir moribond parce que nous ne pouvons plus fonctionner »

Mme MARTIN : « Les chiffres dont vous venez de parler étaient inscrits au budget primitif. Ce qu'il aurait été intéressant de faire, c'est de comparer les chiffres réels et non pas au budget primitif par rapport au budget primitif 2014. C'est pas parce que on cherche à faire certaines économies qu'on ne fait rien, l'étude de la faisabilité avec un partenaire sur le camping est quelque chose qui sera mis en place, après, les travaux à effectuer, suivant l'orientation que l'on prendra pour la gestion du camping, les travaux à effectuer ou non seront reconsidérés, et étudiés et décrétés »

M. BROCHET : « Merci pour cette explication, je vous rappelle que dans un camping, il y a toujours une question qui est importante, c'est le maintien ou non du nombre d'étoiles, 3 étoiles, 4 étoiles, 5 étoiles etc. Bien évidemment, c'est extrêmement complexe et surtout très onéreux, cela nécessite des investissements considérables, de surcroît, il y a chaque année, et c'est le cas partout en France, des modifications des normes de sécurité, c'est un fléau si je puis dire, on ne peut pas être contre le fait d'améliorer la sécurité dans les bâtiments publics mais que les normes changent tous les ans, c'est insupportable, cela finit par coûter 3 ou 4 points de fiscalité par an, un coup, il faut pousser la porte, le coup d'après, il faut la tirer, c'est aussi cela, ça veut dire que le fait de vouloir

présenter un camping sous ses meilleurs hospices pour qu'un partenaire privé accepte, par exemple, d'en assurer la gestion et accepte de reverser une redevance substantielle à la commune nécessite au moins qu'il soit aux normes en matière de sécurité, qu'il soit suffisamment labellisé en termes d'étoiles etc et cela nécessite de l'investissement, de l'implication et je pense que là, en fermant les robinets comme vous avez l'intention de le faire, cela ne va pas aller dans le bon sens mais c'est un choix que nous respectons aussi même si cela n'est pas le notre. Je vous remercie, Mme MARTIN, pour toutes ces réponses »

M MASSELOT : «Je voulais préciser que notre intention est de restaurer le camping et non pas de le fermer comme il était dans vos projets mais la recherche d'économies est très tendance, tout le monde recherche des économies même vous, M BROCHET, vous n'en êtes qu'à 20 questions contre 34 au précédent conseil. Je vous propose de passer maintenant aux voix ... »

M. PAMBET : « J'ai un petit commentaire à faire, l'équipe en place a été élue, maintenant, on est là pour gérer les ceyratois et je voudrais qu'on sorte, si possible, de cette opposition systématique de dire qu'à partir du moment où on dépense moins, on dépense plus mal, on va essayer de dépenser un peu mieux de façon un peu plus intelligente parce que la réponse à l'amélioration du fonctionnement d'une commune, d'un département ou d'un état n'est pas de dépenser plus. Il est de se poser la question de savoir qu'est-ce qu'on va faire, je pense que les ceyratois ne sont pas idiots, ils ont la télévision et la radio, ils ont entendu aussi que au niveau national, cela ne rigolait pas, on cherche 50 milliards d'économie, on peut peut-être se poser la question à Ceyrat de se dire, qu'est-ce que va faire la nouvelle équipe municipale qui de toute façon est élue. Elle est là pour 6 ans, donc avant de commencer, comme vous nous aviez fait la semaine dernière et encore cette semaine, oui il y aura peut-être moins de biscuits, moins de jus d'oranges etc...que le Maire ira en prison parce ce qu'il y aura une intoxication alimentaire, que on va déposer le bilan, enfin il faudrait arrêter d'agiter sans arrêt le chiffon rouge et de faire peur à la communauté, l'équipe est en place, maintenant vous n'êtes pas d'accord mais c'est comme ça, on est là pour 6 ans, on va essayer de se poser les questions de se dire qu'est-ce qu'on peut faire pour faire mieux »

M. BROCHET : « M PAMBET, je ne suis pas là pour vous écouter me dire qu'il ne faut pas que je parle, qu'il ne faut pas que je pose de questions parce que si c'est le cas, vous nous le dites, on s'en va et puis terminé, ce sera plus facile. La démocratie, M. PAMBET, c'est accepter la contradiction. Vous avez été dans l'opposition, pas vous mais un certain nombre de vos colistiers pendant 6 ans, les questions, il y en a eu, alors M. MASSELOT est extrêmement modeste lorsqu'il dit qu'il n'a posé que 18 questions en 6 ans, il y en a quand même eu plus que ça, au

dernier conseil vous avez dit : « on a posé 18 questions en 6 ans » et vous en avez posé beaucoup plus en une seule réunion, non il y a eu plus de questions que cela et ça fait partie de la démocratie et c'est normal. On ne vous dit pas que ça ne va pas, j'ai posé des questions ouvertes à Mme MARTIN, j'ai posé des questions ouvertes à M. MASSELOT : que comptez vous faire, qu'est-ce ça veut dire, qu'est-ce qu'il y a derrière, c'est notre rôle de l'opposition, nous avons une expérience de la majorité mais nous avons aussi une expérience de l'opposition, vous n'en avez peut-être pas M. PAMBET, mais cela viendra »

M MASSELOT: « M. BROCHET, tant que je serais assis là, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez et les autres membres pourront intervenir autant qu'ils le souhaitent, effectivement, la démocratie n'est pas un vain mot ou un nouveau mot pour moi »

M BROCHET : « Merci de cette précision et de cette mise au point, j'en suis très heureux »

### 13) Subventions annuelles de fonctionnement 2014. **Vote unanime**

Mme MARTIN rapporte.

M. ARMAND : « Ma question s'adresse à Mme MARTIN, adjointe aux finances et à l'ECC. Pouvez-vous nous rappeler Mme MARTIN, les montants des subventions allouées en 2013 au SICAS, à la caisse des écoles ainsi que celles attribuées au CCAS »

Mme MARTIN : « Je ne les ai pas en ma possession mais elles sont consultables par chacun d'entre vous s'il le souhaite dans les documents de la commune, je ne les ai pas prises avec moi, j'en suis désolée »

## **G URBANISME**

1) Création d'un local pour l'agence postale de Boisséjour. **Vote unanime**  
M. VEYSSIERES rapporte.

M. MASSELOT : « Je vous rappelle que nous avons budgété cette somme et que, pour l'instant, nous n'avons pris aucune décision d'engagement, c'est un dossier lourd, qui consiste en un billard à 3 bandes faisant déménager le pôle numérique dans l'agence postale actuelle, celle-ci déménageant à son tour à la Rotonde et une classe qui va s'ouvrir à la rentrée prenant possession du pôle numérique, donc, pour l'instant, nous réfléchissons et nous nous donnons jusqu'à juin pour trouver une solution, quelle qu'elle soit dont l'éventualité de cette agence postale au centre commercial de Boisséjour »

M. BROCHET : « Merci. Votre intervention nous amène à réfléchir par rapport à la délibération puisqu'elle n'est pas tout à fait de même nature. Quand on lit : « monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande d'autorisation de travaux pour la création d'un local, dans notre esprit, la décision est prise, c'est à dire, le conseil municipal vous autorise à déposer la demande d'autorisation de travaux. Là, ce que vous venez de nous dire, c'est pas tout à fait la même chose puisque vous nous dites que en l'état actuel des choses, cette délibération peut être nulle et non avenue puisque votre décision n'est pas prise. Donc, de 2 choses l'une, pour respecter l'orthodoxie en la matière, soit le dossier n'est pas prêt, auquel cas, on retire la délibération si votre décision n'est pas prise, ce que l'on peut tout à fait comprendre, soit votre décision est prise de créer cette agence postale à la Rotonde et auquel cas la délibération reste en l'état et on la vote mais on ne peut pas voter une délibération vous autorisant à déclarer les travaux et dans le même temps, voir derrière, l'annulation de ce projet ; il y a un truc qui ne va pas. Je laisse ça à votre appréciation »

M. MASSELOT : « là, on demande l'autorisation de déposer, mais on est pas forcer de déposer, on sait que si cette délibération est votée, nous pourrons déposer une autorisation. Je ne vois en quoi cela puisse être choquant, en tout cas cela ne retardera pas le dépôt de cette autorisation si la délibération est votée plutôt que de convoquer dans l'urgence un conseil municipal d'ici fin mai si l'urgence faisait que nous devions le faire donc je vous propose de mettre au vote cette délibération »

M. BROCHET : « Donc, c'est un peu alambiqué, on ne va pas jouer sur les mots, notre groupe votera pour cette délibération mais en ayant à l'esprit que nous votons pour la création d'une agence postale dans le bâtiment la Rotonde, c'est bien cela le sens de notre vote et l'explication de notre vote »

M. MASSELOT : « Non, ce n'est pas la manière dont j'entends que le vote soit fait, le vote autorise le conseil municipal à déposer une demande d'autorisation, c'est tout, le vote n'entérine pas la décision du conseil municipal de déposer cette autorisation, donc je vous propose de vous abstenir si l'esprit de la délibération ne correspond pas à ce que vous y entendez au sens espagnol du terme »

M. BROCHET : « C'est très gentil votre proposition nous fait très plaisir mais laissez nous la possibilité de choisir nous mêmes, merci par avance »

2) Travaux d'assainissement de voirie. **Vote unanime**

M. VEYSSIERES rapporte.

M. VEYSSIERES : « Il s'agit de travaux d'assainissement extrêmement importants et lourds concernant la rue de Montrognon, l'avenue de Clermont-Ferrand, l'avenue Wilson et tout ce qui concerne le centre bourg. Ces travaux d'assainissement ont été envisagés depuis fort longtemps en application d'une directive européenne du 21 mai 1991 relative à la collecte et au traitement des eaux résiduaires urbaines. Nous sommes donc relancés par un courrier du 14 février 2014 émanant des services de la direction départementale du territoire concernant ces travaux que nous devons rapidement envisager. Je voudrais rappeler à monsieur BROCHET que les chiffrages concernant l'ensemble de ces travaux ont été faits par les soins de la municipalité antérieure, en 2007 et que les chiffres que nous avons ne correspondent pas du tout, à priori, à l'année 2014. J'ai donc demandé, et c'est d'aujourd'hui à ce que les services compétents de la municipalité, notamment monsieur BERETA fasse le nécessaire pour avoir un chiffrage extrêmement précis du montant global de ces investissements qui vont dépasser plus d'un million deux ou un million trois d'euros. Il s'agit donc d'un retard considérable que la municipalité a pris depuis de nombreuses années sans rien faire. Je précise qu'il y a donc 4 dossiers différents à commencer par le dossier de la rue Montrognon. Nous avons décidé, de toute façon, nous allons vous le soumettre de faire et de réaliser l'ensemble des travaux sur la totalité de la mandature, c'est à dire sur 6 années, c'est beaucoup trop lourd pour pouvoir absorber l'ensemble sur 1, 2 ou 3 années. Nous commencerons, et c'est le premier chantier que nous allons faire par la rue de Montrognon, c'est à dire, pour ceux qui ne le savent pas, l'entrée EST de Ceyrat. Cependant, comme j'ai demandé une étude globale concernant un certain nombre d'aménagements aux alentours et autour de la rue de Montrognon, y compris la rue elle-même, je souhaiterais recevoir avant l'ensemble des documents présentés par l'urbaniste qui avait déjà commencé d'ailleurs, M. BROCHET à travailler avec votre équipe afin d'avoir tous les éléments en main pour ne pas faire trop de bêtises et je vous propose de mettre au vote, monsieur le maire, après questions bien entendu de ces messieurs dames, je vous écoute »

M. MASSELOT : « Bernard, peux-tu nous lire la délibération »

M. BROCHET : « Monsieur le Maire merci. Il faut respecter l'orthodoxie, j'ai rarement vu, pour ne pas dire jamais une mise en cause directe relative à une délibération, avant même que la délibération ne soit lue et mise aux voix, cela doit être une nouvelle façon de fonctionner mais elle ne correspond pas tout à fait l'orthodoxie dans ce genre d'assemblée. Ayant été mis en cause directement par M. VEYSSIERES, je vais lui répondre, il y a toujours, à Paris, un énarque talentueux, qui pond une loi talentueuse, qui est votée talentueusement par des parlementaires, députés et sénateurs et qui ne voit derrière aucun décret d'application sortir et donc, cette loi n'est pas applicable et n'est pas appliquée. Je vous rappelle la loi Voynet qui prévoyait le fermeture de

tous les centres d'enfouissement technique en l'an 2000. Nous sommes en 2014, non seulement, ils n'ont pas été fermés mais la plupart ont été agrandis. Donc, quand on gère une collectivité et qu'on le gère de façon expérimentée, on sait très bien que quand on reçoit un ordre, il faut attendre le contre ordre pour éviter le désordre. C'est ce que nous avons fait et en matière d'assainissement ; il y a 2 éléments qui me paraissent très importants : soit le réseau est dans un état tellement pitoyable qu'effectivement, il faut le changer, soit le réseau ne nécessite pas d'interventions lourdes puisqu'il reste encore en état de fonctionnement et auquel cas il n'est pas très utile de le changer sauf à mal gérer le budget assainissement de la commune. Certes, lorsque l'état se réveille, vous observerez qu'il a quand même mis 23 ans avant de se réveiller, lorsqu'il se réveille, il nous met en demeure de réaliser ces travaux. Il n'y a rien, pendant ces 23 années, qui nous précisait que comme par hasard il allait falloir faire vite et très vite pour remettre en œuvre ces réseaux. Alors, après, on peut trouver plein d'explications à cela, c'est que, il y a effectivement l'état de vétusté des réseaux, il y a peut être la qualité des eaux résiduaires urbaines mais il y a aussi peut-être l'obligation faite aux collectivités territoriales d'engager des programmes ambitieux de travaux pour faire tourner l'économie, pour faire tourner des entreprises et là, vous observerez qu'on est bien loin, quand même, des préoccupations d'eaux résiduaires. Alors, le gouvernement est de gauche, je le dis, il serait de droite, je le dirais pareil. La réalité, c'est ça, il ne faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages. Donc le réseau d'assainissement de la commune de Ceyrat est correct, là, manifestement, c'est autre chose, pourquoi l'Etat se réveille au bout de 23 ans, donc, M. VEYSSIERES, je regrette infiniment, vous m'avez mis en cause, ce n'est pas de la négligence de la part ni de l'équipe sortante, ni du Maire sortant.

## **H QUESTIONS DIVERSES**

M. MASSELOT informe de l'installation du Conseil communautaire à Clermont Communauté : il y a 89 conseillers et conseillères communautaires qui ont été élus cette année, contrairement au mandat d'avant, au suffrage universel direct. Vous avez donc 2 conseillers communautaires autour de cette table et Mme TROTE et moi-même. Le Président Olivier BIANCHI a été élu ce matin. Pour des raisons de complexité statutaire antérieure avec la Préfecture le nombre de Vice-Président n'a pas pu dépasser 9 en lieu de 15 au mandat précédent car dans l'esprit du Préfet il ne veut voir qu'un Vice-Président par commune. 11 délégués ont été élus dont lui-même à la commission numérique et sera à priori Président de la commission finances sous réserve d'un terrain d'entente entre Clermont Communauté et le Préfet. Donc il y aura 15 Vice-Présidents, ainsi que 9 Présidents de commission. La gouvernance change également, ce n'est plus comme avant le bloc socialiste contre le reste du monde. Toutes les décisions seront discutées

en commission et lorsqu'elles seront présentées à Clermont Communauté elles auront déjà fait l'objet d'un consensus. Trois groupes semblent se dessiner en dehors du groupe socialiste. Aucun d'entre eux ne porte le nom d'un parti politique mais ça y ressemble un peu : il y aura un groupe plutôt d'obédience UMP, un autre plutôt d'obédience UDI, et un groupe non inscrits. Il précise que Mme TROTE et lui-même ont fait le choix de ne faire partie d'aucun groupe. Ils regarderont ces 3 groupes travailler et choisiront un groupe lorsqu'ils auront fait mieux connaissance avec les membres. Il informera régulièrement les Conseillers municipaux de ce qui se préparera à Clermont Communauté notamment au Conseil de juin où nous devons voter la modification des statuts de Clermont Communauté puisque pour être validé par le Préfet, sous réserve qu'il y ait une entente, les statuts doivent avoir été validés par l'intégralité des 21 Conseils municipaux. Il annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu avant fin juin.

Mme BONINSEGNA s'adresse à M. SOMMER et l'informe d'éboulements importants, de chute d'arbres et demande ce qu'il compte faire ? Elle fait remarquer que le nettoyage de Printemps a eu lieu et qu'il semblerait que peu de secteur ait été nettoyé, aussi que compte t'il faire au titre de la Ville pour les autres secteurs sachant que le bénévolat des associations et des habitants de Ceyrat a ses limites.

M. SOMMER remercie Mme BONINSEGNA pour ces deux questions car il est très sensible à ce problème. Concernant la chute des arbres, il s'occupe de ce problème qui est lié à une coupe importante d'arbres sur Gravenoire et Fontimbert : il y a eu des juments qui étaient là pour faire la tonte écologique de ces secteurs, des juments sont mortes du fait des fleurs des érables. Si on veut continuer ce qui a été mis en place, en accord avec les délibérations de Gravenoire, il faudra couper ces érables : 200 sur le site de Gravenoire. Il s'agit d'un dossier important et en cours de validité. Il recevra des intervenants susceptibles de nous faire des offres pour les coupes et l'entretien de nos forêts. Concernant le nettoyage, on se rend compte que dans la commune la civilité n'est pas de mise et qu'il va falloir faire une campagne d'information et une campagne volontaire auprès des concitoyens. Il est très sensible à ce problème et fera tout pour garder cette commune dans un état correct, propre. Il est d'accord avec Mme BONINSEGNA pour dire que le bénévolat a ses limites. Il n'a pas eu le temps de faire le point avec tous les services mais il s'engage sur ces deux points.

M. MASSELOT précise qu'il était présent pour le nettoyage de Printemps mais ne se souvient pas l'avoir vue et l'invite l'année prochaine. Il informe que ce que font les bénévoles pendant cette journée, est fait 4 à 5 fois par an par les associations : chasse, pêche et tous les jours par les services techniques.

M. BEGUE rebondit sur ce que vient de dire M. SOMMER, à la dernière réunion à Gravenoire il était question de couper 140 érables et non 200. Si cela augmente chaque semaine, il se fait beaucoup de souci. D'autant

plus qu'il entend dire que les gens préféreraient garder les érables aux chevaux.

M. MASSELOT répond qu'effectivement sur Gravenoire, il s'agit de 130 érables et de 30 sur Fontimbert. Nous avons reçu la décision de l'assemblée des copropriétaires de Gravenoire qui a voté majoritairement pour l'abattage des arbres. Ayant discuté avec M. BUSSARELLO, premier concerné par cette décision puisqu'il met ses chevaux dans les prés concernés. Celui-ci m'a informé qu'il les ferait pâturer pour cette année car les périodes de danger se situent en avril et octobre novembre. L'abattage n'aura pas lieu immédiatement mais le Président de l'association a signifié que cela ne représentait que 7 îlots dans l'ensemble des arbres concernés.

M. BROCHET trouve que l'on touche du doigt pas uniquement le problème d'un maintien ou non des érables ou des chevaux mais la question d'un choix politique en matière d'entretien des espaces verts de la commune. Il rappelle qu'il y a 230 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts à entretenir à Ceyrat et que les chevaux se chargent d'un entretien écologique de 90 000 m<sup>2</sup>. La bonne question à se poser à partir de toutes les problématiques qui se posent : les érables, les chevaux, c'est oui ou non acceptons nous de faire entretenir 1/3 de nos espaces verts par des chevaux de façon écologique et peu coûteuse. Il appartiendra à la majorité d'y répondre. On enlève les chevaux et on augmente le coût d'entretien des espaces verts de la commune. On maintient les chevaux mais il faut couper les érables : le choix est un peu cornélien, entre un choix écologique et un choix économique. Nous travaillons habituellement avec l'ONF (Office National des Forêts) et demande à M. SOMMER s'il a l'intention de continuer cette collaboration.

M. SOMMER répond qu'il a vu le budget de l'ONF qui est relativement conséquent mais qu'il n'a pas d'à priori. Néanmoins nous allons les mettre en concurrence. Il sait que l'ONF sous-traite et dans un souci économique, ils regarderont le meilleur au meilleur prix sans aucun à priori. Ce qui les guide : le meilleur service au meilleur prix.

M. MENES fait remarquer à M. BEGUE que la préparation aux travaux des lotissements des Plaines et Boisvallon a nécessité le sacrifice d'un nombre d'arbres beaucoup plus importants que 130 érables. On nous a souvent demandé lorsque l'on voit l'état des sous bois s'il était possible pour les habitants de la commune qui ont une cheminée de pouvoir disposer d'un droit d'accès au domaine forestier moyennant des autorisations d'aller récolter du bois mort. Cela a existé dans la commune. C'est une question sur laquelle on va s'interroger pour savoir si légalement on peut remettre ce système en place en tenant compte de toutes les conditions de sécurité qui répondraient à la fois à la demande d'assainissement des sous bois et à une demande des citoyens.

M. BROCHET trouve cette idée intéressante mais il rappelle que la forêt de Ceyrat est sectionnale, ce qui présuppose qu'on ait l'accord de tous les

habitants de la commune pour autoriser les ceyratois à aller chercher du bois qui appartient aux habitants car la forêt de Ceyrat appartient aux habitants. Ce qui reste compliqué et souhaite bon courage.

M. VEYSSIERES informe que les biens de section appartiennent aux sectionnaires mais non pas aux habitants de la commune.

Mme LACOUTURE pense qu'on enlève de la nourriture pour les arbres, ce qui n'est pas la politique actuelle des forêts.

M. BROCHET s'adresse à Mme LAIR quand nos amis d'Oradea sont venus, elle figurait sur le carton d'invitation et on ne l'a pas vue, on voulait juste savoir si c'est un oubli, une difficulté.

M. MASSELOT explique que Mme LAIR était initialement prévue la semaine passée ce qui explique sa présence sur le carton, était excusée de part ses activités professionnelles et la bourde vient de lui car le cadeau que détenait Mme LAIR était à remettre au diner de gala auquel elle est allée le jeudi. S'il avait su il aurait remis le cadeau à l'heure dite les 2 cadeaux qui ont été remis avec 13 mn 2s de retard. Il prie M. BROCHET de bien vouloir l'excuser.

Mme DA CUNHA s'adresse à Mme MARTIN, adjointe aux finances et à l'ECC et indique qu'elle pense savoir qu'il y a un problème de sécurité concernant l'éclairage de la salle 1 à l'ECC et demande ce qu'elle compte faire pour régler ce problème en vu du gala de jazz qui aura lieu le 14 juin 2014.

Mme MARTIN répond qu'ils procéderont à la location du matériel nécessaire pour que le gala ait lieu dans des conditions de sécurité optimale.

M. ARMAND s'adresse à M. MASSELOT, il ne lui semble pas qu'il y ait une quelconque ligne budgétaire affectée aux commerces, est ce à dire que vous ne comptez rien faire en faveur du commerce en 2014 et pouvez vous nous en dire un peu plus à ce sujet.

M. MASSELOT rappelle à M. ARMAND qu'il a dû oublié le paragraphe 4 de leur programme « soutien tout-azimuth du commerce local » mais pas par des subventions. Les commerçants sont des gens qui font du chiffre d'affaires, on peut soutenir le commerce sans dégainer une subvention de 5000 € comme cela a été le cas au conseil municipal de juin. Nous allons aider le commerce local en faisant 3 choses, tout d'abord en y faisant nos courses à titre personnel, lancer un marché hebdomadaire (samedi ou dimanche matin à définir). On peut aussi aider le commerce local en allant visiter la cantine qui se trouve au rez de chaussée de l'Ehpad qui a un Directeur qui a contacté les deux boulangers de Ceyrat et commande le pain ce qui représente environ 7000 €. Nous allons relancer la fête de la musique, des animations. M.

MASSELOT informe que s'agissant du commerce local c'est lui qui s'en occupera personnellement.

M. BROCHET a rencontré des commerçants, qui eux ne sont pas satisfaits de cette idée de créer un marché sur Ceyrat car si on amène des professionnels et particulièrement des métiers de bouche sur le secteur, il semble évident que le chiffre d'affaires des commerçants ne progressera pas. Il y a des commerces à Ceyrat qui souffrent et ont peur que ce marché qui poursuit l'objectif de relancer le commerce ceyratois à la sortie ne le mette encore plus en difficulté. Il demande d'être attentif à cela. Il a cru entendre également qu'il souhaitait fermer l'avenue Wilson et cela pose un certain nombre de problèmes notamment concernant les bus : détourner les bus peut leur occasionner du retard et peut bouleverser la totalité du fonctionnement de la ligne, il faut prévoir également des espaces de retournement. Il apprécierait de pouvoir en discuter avant que cela n'arrive en Conseil municipal.

M. MASSELOT indique que leur méthode d'action est la concertation suivie de l'écoute et de la proposition. Ce marché hebdomadaire ne sera pas créé sans qu'il y ait une délibération au Conseil municipal. Concernant les marchés, il a constaté qu'une rue qui a 1 restaurant amène 10 clients, une rue qui a 10 restaurants amène 500 clients. Donc les commerçants ceyratois sont tout à fait conscients comme ceux de Chamalières lorsque le marché a lieu, il y a beaucoup plus de commerçants et beaucoup plus de chiffres d'affaires pour chacun d'entre eux que s'il n'y avait pas de marché qu'il s'agisse d'un marché de bouche, alimentaire et floral. Concernant les bus, la solution la plus simple est que le marché ait lieu le dimanche matin car il y en a moins. Ils ont parmi leurs colistiers quelqu'un qui travaille à T2C et avec qui ils travaillent sur cette question mais ils informeront au fur à mesure de leurs avancées.

Mme DA CUNHA s'adresse à M. ARBRE, adjoint à la petite enfance, elle a noté que la subvention versée à la caisse des écoles est en augmentation et compte tenu des difficultés financières auxquelles il va être confronté, elle demande si cette subvention ne risque pas d'être diminuée à terme et de subir le même sort que les subventions allouées aux associations.

M. ARBRE ne souhaite pas mettre les associations et l'école sur le même plan. Il espère ne pas avoir de difficultés donc il faut avoir confiance et rester positif. Il souhaite continuer à donner de belle subvention pour la caisse des écoles.

Mme DA CUNHA a noté que la municipalité précédente avait décidé que les activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires représenteraient un coût de 0 € pour les familles et demande s'il va respecter ces engagements et que compte-t-il faire par rapport à la vie associative suite au courrier qui a été adressé aux associations ceyratoises.

M. ARBRE informe que le coût n'a pas été déterminé car on ne sait pas encore ce qui va être fait. Il a participé au processus d'élaboration de ces nouveaux horaires en concertation avec les parents et les services. Le but recherché est de faire en sorte que cela ne coûte rien.

M. BROCHET est satisfait de la réponse de M. ARBRE. Il est évident qu'il est extrêmement important que la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires se solde par un coût de 0 € pour les familles. Il serait tout à fait anormal que les familles se trouvent pénalisées. Concernant le courrier du 11 avril adressé aux associations, il a remarqué qu'il était fait mention de la participation éventuelle des associations de la commune dans le cadre de ces activités périscolaires. Il demande s'il s'agit là d'un levier qui permettrait de mettre œuvre des activités périscolaires sans que cela coûte à la collectivité.

M. ARBRE répond par l'affirmative. Le but est non seulement de faire des économies mais cela va au-delà de l'aspect financier. Les associations doivent dans la mesure du possible participer à cela pour avoir une meilleure intégration au sein de la commune. Cela apportera beaucoup aux enfants et aux associations.

M. ARMAND s'adresse à M. VEYSSIERES, adjoint à l'urbanisme : lors du dernier Conseil municipal il leur a dit qu'il ferait « eux » de beaux logements sociaux et demande ce qu'il entend par là.

M. VEYSSIERES répond par la négative.

M. ARMAND demande à M. VEYSSIERES ce qu'il compte faire en matière de voiries en 2014.

M. VEYSSIERES a constaté que les voiries étaient dans un état lamentable dans le bourg de Ceyrat et Boisséjour. Il n'a pas de réponse à donner dans l'immédiat parce que l'on n'a jamais fait chiffrer le montant des travaux nécessaires pour remettre toutes ces voiries en état. Il demande de lui laisser le temps de travailler sereinement.

M. BROCHET est d'accord avec M. VEYSSIERES, la notion du beau est subjective. Il retiendra sa réponse avec un certain amusement.

Mme DA CUNHA s'adresse à M. LAJONCHERE, adjoint aux sports, qui a estimé que les installations sportives de la commune vétustes et dangereuses doivent être remises à niveau. Elle demande lesquelles et que compte-t-il faire.

M. LAJONCHERE est d'accord pour dire qu'il y a des bâtiments qui pourraient être rénovés ou améliorés au niveau sécuritaire mais il n'a pas

eu le temps de faire le tour de tous ces bâtiments. Il a de nombreux rendez vous pour faire le point.

M. BROCHET s'adresse à M. MASSELOT, la tradition républicaine veut que les collectivités territoriales qui souhaitent respecter le jeu démocratique mettent en place des commissions ad'hoc : commission plénière, conseil municipal. A Ceyrat pour l'instant il n'a pas été fait mention de création de commissions que comptez-vous faire en la matière ? Il est clair que si l'on supprime la commission plénière, chaque conseiller aura connaissance de sa commission mais découvrira tous les autres en Conseil municipal.

M. MASSELOT précise qu'ils disposent de 6 mois pour faire cette mise en place. Il y aura effectivement des commissions ad'hoc mais leur idée est de supprimer la commission plénière. Il explique que lors du précédent mandant ils découvraient en commission plénière le dossier de conseil de la même manière qu'ils l'auraient découvert en conseil. Etant qu'ils participaient peu et qu'on ne les laissait que peu participer à la vie démocratique, ils réservaient leurs questions pour les mettre en difficulté au Conseil municipal. Le résultat était que l'on faisait 2 fois la même réunion et que le Conseil, où il y avait peu de public, devenait une chambre d'enregistrement des décisions qui avaient été prises en plénière et ils n'ont pas eu le sentiment que la réunion plénière apportait quelque chose à la démocratie et au contraire diminuait les discussions. Pour l'instant, ils seraient plus partisans de conseils municipaux plus longs où vous pourrez poser plus de questions et on débattrait réellement. Ils préféreraient des commissions où si le groupe de M. BROCHET le souhaite une association plus étroite où il aurait accès à tous les dossiers, avec de vrais débats en conseil municipal.

M. BROCHET ne partage pas vraiment le point de vue de M. MASSELOT. Il demande ce que veut dire M. MASSELOT par une participation élargie aux commissions, est à dire qu'ils pourraient, bien qu'étant 7 malheureux conseillers municipaux d'opposition, participer à toutes les commissions ou partiellement.

M. MASSELOT répond qu'ils pourraient évidemment participer à toutes les commissions s'ils le souhaitent et qu'il n'a jamais été question de les limiter.

M. BROCHET avait souhaité lors du dernier Conseil le 10 avril, au nom de leur groupe de connaître les délégations précises des adjointes, adjoints, ainsi que des conseillers délégués et M. MASSELOT s'était engagé à lui adresser par courrier un état de ces délégations à son domicile. Il voulait copie du document officiel que vous avez signé pour l'adresser à la Préfecture avec l'état très détaillé. Il n'a toujours rien reçu à ce jour par contre il semblerait que les associations ceyratoises aient été destinataires d'un tract présentant votre exécutif et ses délégations. Il détient ce document et demande si c'est l'équipe municipale qui l'a

envoyé aux associations. Il était à disposition des associations à l'ECC, alors que nous n'en n'avons pas été destinataires.

M. MASSELOT précise qu'il suffit d'aller sur le site internet de la ville pour trouver ce document.

M. BROCHET regrette de ne pas avoir reçu une copie des chartes alors qu'il les avait demandées lors du dernier conseil.

M. MASSELOT l'invite à découvrir ces documents dans le Ceyrat infos de mai 2014.

M. BROCHET souhaite s'adresser à M. PIRONNY, concernant la stratégie à adopter concernant les incivilités commises à Ceyrat.

M. MASSELOT informe qu'il est responsable de la Police municipale.